

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
DRHM - Préparation de l'année scolaire 2018-2019

SEUILS D'ATTRIBUTION DES DECHARGES DE DIRECTION

A la rentrée 2018, maintien des taux de décharge départementaux en éducation prioritaire.

Dans le secteur ordinaire, application des taux réglementaires nationaux avec une clause de sauvegarde d'un an pour les directeurs d'écoles de 12 classes et plus.

Taux de décharge	Rentrée scolaire 2018	
	Secteur ordinaire	
	Maternelle	Elémentaire et primaire
0	1 à 3 classes	
0,25	4 à 7 classes	
0,33	8 classes	8 à 9 classes
0,5	9 à 11 classes	10 à 11 classes
1	A partir de 12 classes	

Taux de décharge	Rentrée scolaire 2019	
	Secteur ordinaire	
	Maternelle	Elémentaire
0	1 à 3 classes	
0,25	4 à 7 classes	
0,33	8 classes	8 à 9 classes
0,5	9 à 12 classes	10 à 13 classes
1	A partir de 13 classes	A partir de 14 classes